



**UNSA PNC**  
AÉRIEN AIRFRANCE

Eric CARON  
DG-IS  
45, rue de Paris  
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 14 décembre 2020

Nos ref : 12/GP/20

Objet : Mises en place PNC

Monsieur le Directeur,

De nombreux PNC nous contactent pour dénoncer la modification des conditions de mise en place sur les vols COI.

Il s'avère que depuis le 25 octobre, le RM a édité une mise à jour du PAM 11.2.4.2, afin que toutes les MEP PNC se fassent désormais en cabine Y avec vocation J.



PASSAGERS A REDUCTION NON COMMERCIALE AF		
CHAPITRE 11	Chapitre / Explication de la modification	Intégration PAB
11.1 Passagers à réduction non commerciale AF - Généralités	<b>11.1.2.3 Listage des personnels des filiales aériennes</b> Le personnels HOP et leurs bénéficiaires sont listés avec une priorité R2 sur les lignes historiquement opérés par HOP et sur les vols opérés par une coque HOP.	PAB 245 ITEM A
11.2 Mission 5	<b>11.2.4.2 Classe de réservation</b> Suppression de la note car les S1 ne sont plus réservés en Classe Premium sur les lignes DOM.	PAB 254 ITEM A
11.7 Surclassement	<b>11.7.2 Surclassement involontaire en cas de cabine arrière complète</b> Dans la note, suppression de « sur les vols DOM » dans la phrase « vérifier la présence de PAD ayant acquitté le tarif Business ou Premium Eco » En effet, les R2 ont maintenant accès à la classe Premium Economy sur tous les vols Long-Courriers.	PAB 223 ITEM C

Cette modification intervient dans un contexte de crise majeure, pendant laquelle les PNC sont fortement sollicités et soumis au stress permanent de la situation sanitaire.

Les PNC subissent ce changement comme un manque flagrant de considération de la direction à leur égard ainsi qu'à celui de la sécurité des vols.



Voyager en cabine économique ne permet pas d'assurer un repos optimal aux équipages PNC, tant par la configuration des cabines que par la typologie des passagers loisirs. La conduite de la mission s'en trouve altérée.

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler que nos collègues basés aux Antilles sont particulièrement touchés par cette nouvelle mesure. Les conditions de voyage en cabine Y ne sont pas compatibles avec le repos nécessaire à la réalisation des stages réglementaires. Ces derniers, effectués en à peine 72 heures en métropole requièrent une vigilance et un repos optimal en amont. Le voyage en cabine Y vient ajouter une fatigue inutile à celle déjà engendrée par le trajet, le décalage horaire, le bouleversement climatique ou encore le stress induit par les échéances réglementaires.

Les PNC font preuve d'une grande responsabilité depuis le début de la crise : réduction des compo peq, nombreuses rotations soumises à dérogation, sans compter les conditions de travail liées aux mesures sanitaires. Il serait incompréhensible pour la population PNC que ces efforts, qui participent à la sauvegarde de notre entreprise, soient salués par la dégradation des conditions de transport des PNC en MEP sur les vols COI (version 14J/32W/432Y). Alors qu'un juste retour de leurs efforts aurait été une réservation directement en cabine J.

Face au nombre anormalement élevé des MEP PNC en cette période de crise, nous vous demandons de rétablir les conditions de transport sur les vols COI.

Veillez agréer Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.



Alexandre DUBOC  
Secrétaire de Section UNSA PNC AF